

Saint-Livres, le 29 octobre 2021

PRÉAVIS MUNICIPAL n°09/2021 Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 8 novembre 2021, la Municipalité a accepté le budget 2022 et a l'avantage de le soumettre à votre approbation.

| | |
|------------------------------|----------------------|
| Total des dépenses : | Frs 3'219'150.-- |
| Total des recettes : | Frs 3'126'500.-- |
| Excédent de charges : | Frs 92'650.-- |

Nous vous présentons un budget déficitaire de Frs 92'650.--, dû principalement à une augmentation de notre participation à la péréquation de Frs 97'500.—, de Frs 48'200.— pour la facture sociale et Frs 20'000.-- au placement familial à la journée par rapport au budget 2021.

Les rentrées fiscales sont calculées au moyen d'un outil mis à disposition par l'Etat en se basant sur les acomptes d'impôt 2020 reçus jusqu'en septembre 2021. Il a été tenu compte de l'impact COVID-19 sur les rentrées fiscales, la recommandation de l'Etat étant une progression de 0% de l'impôt sur le revenu.

L'impôt à la source a été transféré sur le poste « impôt sur les frontaliers » ce qui correspond à la réalité.

Les postes « droit de mutation » et « impôts sur les gains immobiliers » ont été revus à la hausse sur la base des encaissements de ces dernières années.

Malgré la situation déficitaire, nous avons décidé de continuer l'entretien courant de nos différents biens communaux. Afin que notre patrimoine garde sa valeur et pour ne pas alourdir le déficit, nous devons puiser dans nos réserves :

Frs 15'500.— pour l'entretien de la forêt

Frs 21'000.— pour le remplacement du mobilier de l'auberge

Frs 40'000.— pour l'entretien des routes

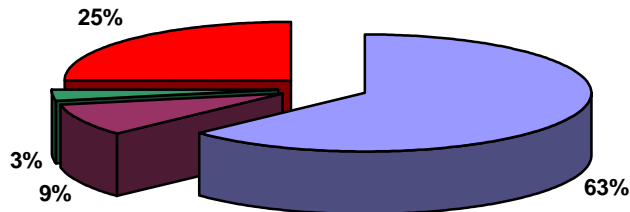
Frs 53'700.— pour la mise en conformité du réseau d'eau.

Comme annoncé au budget 2021, nous avons prévu le remplacement de la 2ème benne à compost ainsi que le remplacement de l'escalier menant à la benne à ferraille car son utilisation devient dangereuse.

Ces frais que nous jugeons indispensables pour la sécurité de la déchetterie pénalise le taux de couverture des frais par le montant de la taxe forfaitaire.

Sans ces investissements le taux de couverture serait dans les normes recommandées par l'Etat.

Comme vous pouvez le constater dans le graphique ci-dessous, la répartition des charges se modifie, la part imposée par l'Etat diminue de 2%, et celles de la commune augmentent de 2% par rapport au budget 2021.



| |
|---|
| ■ Charges imposées par l'Etat ou Association de communes |
| ■ Salaires & charges sociales du personnel communal |
| ■ Frais du conseil et de la Municipalité |
| ■ Charges sur lesquelles la commune peut avoir une action |

Les commentaires joints à ce préavis donnent toutes les explications sur les principaux postes qui diffèrent du budget précédent.

Le budget soumis à votre approbation a été établi avec toute la rigueur voulue, mais malgré tout en maintenant le niveau et le nombre de prestations nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

La Municipalité demande au Conseil communal de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Livres

- vu le préavis municipal N°09/2021
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

d'adopter le budget 2022 tel que présenté.

Pour la section des finances
Jocelyne Rivier Forney municipale :

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Pierre-André Pellet

Myriam JOTTERAND

Annexes : - budget 2022 et commentaires